



VILLE DE
RICHMOND

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 344 CONCERNANT LES ENTENTES
RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que lors d'une assemblée régulière tenue le 8 janvier 2025, le conseil de la Ville de Richmond a adopté le règlement numéro 344.

Que ledit règlement numéro 344 a reçu l'approbation de la MRC du Val-Saint-François le 5 février 2025 et, qu'en conséquence, il est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité soit le 12 février 2025.

Communication de ce règlement peut être obtenue au bureau de la municipalité, situé au 745, rue Gouin, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à Richmond (Québec), ce 26 mars 2025.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier

www.ville.richmond.qc.ca